



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NUMÉRO 2021-001

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Casimir qui aura lieu le lundi 8 février 2020 à 17h30, au 220 boulevard de la Montagne à Saint-Casimir (Québec), le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 3 928 226 / 335 rue Tessier Ouest / Zone résidentielle Rb/a-2

Demande numéro 2021-001, faite le 24 janvier 2021, par M. Alexandre Leduc propriétaire du 335, rue Tessier Ouest, ayant pour effet de permettre la construction d'un garage privé isolé d'une superficie de 112 mètres carrés (30' X 40') d'une hauteur maximale de 6,70 mètres (22') avec des murs d'une hauteur de 3,66 mètres (12') et des portes de garage d'une hauteur de 3,05 mètres (10') alors que l'article 7.2.4 du Règlement de zonage 139-2015 ne le permet pas.

Toute personne intéressée pourra, avant que le conseil ne prenne sa décision sur cette demande, transmettre ses commentaires par écrit à la Municipalité de Saint-Casimir 220, boulevard de la Montagne Saint-Casimir, QC G0A 3L0 ou par courriel à : rene.savard@saint-casimir.com

DONNÉ À SAINT-CASIMIR, ce 26^{ième} jour de janvier 2021

René Savard
Directeur général et secrétaire-trésorier